



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : FIXATION DES TARIFS POUR L'EVENEMENT "NUITS DE LUMIERE AU CHATEAU DE VINCENNES" **DÉCISION N° DM-26-252**
EN DATE DU 06 JUILLET 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-26-225 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre Girard, adjoint au Maire ;

VU la délibération du Conseil municipal du 24 juin 2026 approuvant le principe d'une création de tarifs pour l'événement « Nuits de lumière au Château de Vincennes », applicable dès l'ouverture de la billetterie.

CONSIDÉRANT la création d'un événement autour d'installations d'art numérique au Château de Vincennes, « Nuits de lumière au Château de Vincennes » du 15 octobre au 8 novembre 2026 et la nécessité d'en fixer les tarifs par catégorie de public ;

D É C I D E

DE FIXER les tarifs de l'événement « Nuits de lumière au Château de Vincennes », à compter de l'ouverture de la billetterie et selon le tableau ci-annexé.

DIT que les recettes seront encaissées au budget principal au chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au Maire chargé de la culture, du
patrimoine et du tourisme,

Signé

Pierre GIRARD

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérécourse citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260706-lmc1H14078H1-AR
Date de réception en Préfecture : 06/07/2026
Date de Publication : 06/07/2026